



PEINTURE ACRYLIQUE AEROSOL

Date : 15/04/2010 – Révision 3

Fiche de Données de Sécurité

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- 1.1. Nom du produit : **PEINTURE ACRYLIQUE MODIFIEE SPECIAL INDUSTRIE**
 1.2. Code du produit : **Z59 XXXXX**
 1.3. Fournisseur :
 1.4. N° d'appel d'urgence : 01.45.42.59.59

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- 2.1. Nature chimique de la préparation :
 Solution de résines spécifiques et de pigments dans des solvants organiques oxygénés et aromatiques.
 2.2. Composants contribuant aux dangers :

Nom	N° EINECS	N° CAS	Concentration	Symbole	Phrases de risque
Acétate d'éthyle	205-500-4	141-78-6	5-10 %	F Xi	R 11- 36- 66 -67
Xylène	215-535-7	1330-20-7	10-25 %	F Xn	R 11-20/21-38
Diméthyléther	204-065-8	115-10-6	50-75 %	F+	R 12

- 2.3. Autres Substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle : Aucunes

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

- 3.1. Principaux dangers : Nocif par inhalation et par contact avec la peau
 Irritant pour la peau.
 Extrêmement inflammable.



4. PREMIERS SECOURS

- 4.1. En cas d'inhalation : Maintenir au repos. Transférer à l'air libre et appeler un médecin.
 4.2. En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements souillés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin.
 4.3. En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un spécialiste.
 4.4. En cas d'ingestion : Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais donner d'eau à boire, surtout si la personne est inconsciente. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.
 4.5. Protection des sauveteurs : /
 4.6. Instruction pour le médecin : /

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1. Moyens d'extinction appropriés : CO2, mousses, poudres, eau pulvérisée.
 5.2. Moyens d'extinction déconseillés : Jets d'eau.
 5.3. Dangers spécifiques: Refroidir les boîtiers stockés près du sinistre avec de l'eau pulvérisée.
 5.4. Méthodes particulières d'intervention : Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.
 5.5. Protection des intervenants : Vêtements de protection et port d'un masque respiratoire car possibilité de dégagement d'oxyde de carbone en cas d'incendie.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1. Précautions individuelles : Eliminer toutes sources d'inflammation et d'ignition. Ventiler les locaux.
 6.2. Précautions pour l'environnement : Empêcher que le produit ne se répande dans les égouts, par des siphons et des matières absorbantes minérales. Remettre les matières souillées à un récupérateur agréé.
 6.3. Méthodes de nettoyage : Nettoyer mécaniquement à l'aide de raclettes.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1. Manipulation : Ne pas fumer ni manger dans les locaux où les aérosols sont utilisés. Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent. Ne pas pulvériser sur du matériel sous tension. Ne pas laisser à la portée des enfants. Ne pas respirer les vapeurs. Prévoir une aspiration des vapeurs à la source d'émission.
 7.2. Stockage : Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Conserver à l'écart de toute flamme, source d'étincelles et d'ignition. Stocker à l'abri de l'humidité et sous abri dans un endroit bien ventilé et aéré. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires. Ne pas fumer dans le stockage. Stocker à une température supérieure à 5 °C et inférieure 30 °C.



PEINTURE ACRYLIQUE AEROSOL

Date : 15/04/2010 – Révision 3

Fiche de Données de Sécurité

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Contrôle de l'exposition : selon INRS ND-1945-153-93 et ND 2022-163-96

Composant	Valeur limite d'exposition		Valeur moyenne d'exposition	
	ppm	mg / m ³	ppm	mg / m ³
Acétate d'éthyle	/	/	400	1400
Xylène	100	442	50	221
Diméthyléther	/	500	/	/

8.2. Protection individuelle : Travailler dans une atmosphère bien ventilée et porter un appareil de protection respiratoire approprié en cas de dépassement des limites ci-dessus. Filtres à cartouche type A.

Main : gants nitrile conseillés

Yeux : lunettes de protection

Peau et corps : Porter des vêtements de protection appropriés qui seront maintenus propres et en bon état.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- 9.1. Aspect : Opaque
- 9.2. État physique : Liquide thixotrope
- 9.3. Couleur : Toutes teintes
- 9.4. Odeur : Légèrement éthérée
- 9.5. pH : Sans
- 9.6. Température ébullition : 137 °C
- 9.7. Température de décomposition : /
- 9.8. Point éclair : < 0 °C
- 9.9. Température d'auto inflammation : > 500 °C
- 9.10. Caractéristiques d'explosivité : 1,0– 18,6 % dans l'air
- 9.11. Pression de vapeur : /
- 9.12. Masse volumique : 0,92 – 1,08 g/cm³
- 9.13. Solubilité : insoluble dans l'eau. Soluble dans les solvants organiques oxygénés et aromatiques.

10. STABILITE ET REACTIVITE

- 10.1. Stabilité : Stable dans les conditions de stockage du 7
- 10.2. Conditions à éviter : Températures supérieures à 50 °C et inférieures à 5 °C
- 10.3. Matières à éviter : Acides forts, bases fortes et oxydants forts.
- 10.4. Produits de décomposition dangereux : CO et CO₂

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1. Ingestion : Irritation des muqueuses stomacales, faible toxicité. Nausées, vomissements et dépression du système nerveux central, faiblesse, somnolence.
- 11.2. Inhalation : Irritation du système respiratoire et nerveux avec toux, maux de tête, vertiges, asthénie, faiblesse, somnolence, vertiges. A forte concentration, troubles de la conscience et incoordination.
- 11.3. Contact avec la peau : Peut provoquer des irritations avec gêne et rougeur. Le contact répété peut causer la perte de graisse, aboutissant à une dessiccation de la peau et une dermatite.
- 11.4. Contact avec les yeux : Irritations. Possibilité de conjonctivite voire atteinte cornéenne, réversible après 48 h.
- 11.5. Effets spécifiques : Aucune donnée.
- 11.6. Toxicité aiguë : Aucune donnée.
- 11.7. Toxicité chronique : Aucune donnée.
- 11.8. Toxicité à long terme : Aucune donnée.
- 11.9. Sensibilisation : Aucune donnée.
- 11.10. Effets spécifiques : Aucune donnée.
- 11.11. Autres données : /

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité aquatique :

Composant	Poissons CL50 (96h)	Daphnies CE50(72h)	Algues CE50(48h)
Acétate d'éthyle	454.7	154	3300
Xylène	8	10	7,4
Diméthyléther	/	/	/

12.2. Biodégradabilité : Non biodégradable

12.3. Potentiel de bio-accumulation : Pas de données



PEINTURE ACRYLIQUE AEROSOL

Date : 15/04/2010 – Révision 3

Fiche de Données de Sécurité

13. ELIMINATION DES DECHETS

- 13.1. Déchets de produit: Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ni le réseau d'eau avec les déchets. Ne pas éliminer dans l'environnement.
- 13.2. Déchets d'emballage : Conserver l'étiquetage de l'emballage. Destruction en installation agréée.

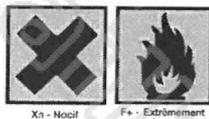
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Code ONU	1950	Aérosol inflammable	
RTMDR/ADR/RID	Classe 2	Énumération 5 F	Étiquette n° 2.1
IMDG	Classe 2	Page IMDG n° 2102	Groupe emballage III
IATA	Classe 2.1	Risque subsidiaire : /	Groupe emballage III

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Classification et étiquetage selon les directives 67/548/C.E.E. et 1999/45/C.E.

15.1 Symboles de risque :



- 15.2 Phrases de risque :
 R 12 : Extrêmement inflammable.
 R 20/21 : Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
 R 38 : Irritant pour la peau.
 R 66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 R 67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- 15.3 Phrases de sécurité :
 S 2 : Conserver hors de la portée des enfants.
 S 9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
 S 16 : Conserver à l'écart de toute flamme, source d'étincelles et d'ignition. Ne pas fumer.
 S 24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
 S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 S 33 : Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
 S 36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
 S 38 : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
 Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires.
 Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler après usage.
 Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
 Ne pas pulvériser sur du matériel sous tension.
 Ne pas respirer les aérosols.
- 15.4 Maladies professionnelles :
 Tableau n° 84 : solvants organiques liquides à usage professionnel.
 Tableau n° 4 bis : Affection gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant

16. AUTRES INFORMATIONS

Rédigée le : 28/03/07 | Annule et remplace la fiche du : 05/12/2002 | Des modifications ont été apportées aux paragraphes : tous

Cette fiche complète la fiche produit et d'informations techniques mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquels il est seul responsable.